



Enbridge Pipelines Inc.
30th Floor
425 – 1st Street S.W.
Calgary, AB T2P 3L8
Canada
www.enbridge.com

Chantal Robert
Chef des affaires réglementaires
Affaires et droit réglementaire, pipelines de liquides
Tél. : 403-718-3551
Télec. : 403-767-3863
Courrier électronique : chantal.robert@enbridge.com

Le 30 avril 2013

Version électronique

Madame Sheri Young
Secrétaire de l'Office
Office national de l'Énergie
444, 7th Avenue SW
Calgary, AB T2P 0X8

**Objet : Enbridge Pipelines Inc.
Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9
Ordonnance de l'audience OH-002-2013
Dossier OF-Fac-Oil-E101-2012-10 02
Preuve écrite additionnelle**

Madame,

Enbridge Pipelines Inc. (Enbridge) dépose par la présente une preuve écrite additionnelle relative au Projet d'inversion de la canalisation 9B et d'accroissement de la capacité de la canalisation 9 (le Projet) à l'Office national de l'énergie (Office ou ONÉ).

Depuis le dépôt de la demande relative au Projet le 29 novembre 2012, Enbridge a présenté l'étude technique détaillée pour le Projet qui a été complétée par de nouvelles visites aux sites du Projet. Ces travaux additionnels ont occasionné plusieurs changements mineurs à la portée du Projet. Par conséquent, Enbridge présente d'autres éléments de preuve concernant les zones ci-après.

Autres éléments de preuve

1. Changements à la portée du Projet

Des changements mineurs sont nécessaires au terminal de Sarnia, au site du densitomètre au PK 2989, aux postes de North Westover, de Hilton et de Cardinal et au terminal de Montréal. Enbridge a actualisé la section 2.1 de la demande relative au Projet en conséquence. Une version en mode suivi des modifications de la nouvelle section 2.1 est incluse à l'Annexe 1 et la version propre de cette même section est incluse à l'Annexe 2. Enbridge a aussi actualisé le Tableau 7.6.6. (Caractéristiques techniques de la tuyauterie au terminal de Montréal) en vue de prendre en considération la tuyauterie additionnelle nécessaire au terminal de Montréal. La version actualisée du Tableau 7.6.6. est incluse à l'Annexe 3. Les documents d'entente mis à jour conformément à la nouvelle portée du Projet sont inclus à l'Annexe 4.

Dans la demande relative au Projet, Enbridge a indiqué que le densitomètre situé au PK 2993 serait transféré au nouveau site de densitomètre au PK 2989. Plutôt que délocaliser un densitomètre, Enbridge a maintenant décidé d'installer un nouveau densitomètre au PK 2989 et de ne pas effectuer de travaux au PK 2993.

Un addenda à l'évaluation environnementale et socioéconomique a été préparé afin d'inclure ces changements mineurs à la portée du Projet. Cet addenda, inclus à l'Annexe 5, mentionne qu'aucun effet résiduel n'est anticipé en raison des changements à la portée du Projet.

2. Installation de câbles électriques

La demande relative au Projet, ainsi que l'évaluation environnementale et socioéconomique indiquent que tous les travaux touchant le Projet seront effectués à l'intérieur des périmètres des installations existantes d'Enbridge, sauf dans le cas d'une aire de travail temporaire nécessaire pour l'installation du nouveau densitomètre au PK 2989. Enbridge a maintenant établi qu'il est nécessaire d'installer de nouveaux câbles électriques entre la clôture de la station North Westover et la clôture de la sous-station électrique. Le terrain sur lequel les câbles seront installés est une propriété d'Enbridge, mais se trouve à l'extérieur des clôtures d'Enbridge. Les effets environnementaux éventuels découlant de ce changement sont pris en compte dans l'addenda à l'évaluation environnementale et socioéconomique de l'Annexe 5. Un plan cadastral actualisé indiquant l'emplacement des câbles se trouve à l'Annexe 6.

3. Aires de travail temporaires aux postes de North Westover, de Hilton et de Cardinal et au terminal de Montréal.

Des aires de travail temporaires sur la propriété d'Enbridge à l'extérieur des clôtures de l'installation sont nécessaires aux sites de North Westover, de Hilton et de Cardinal aux fins de stationnement des véhicules, de stockage des matériaux de construction et des remorques de construction pendant les travaux du Projet. Une aire de travail temporaire additionnelle sera également nécessaire dans la zone industrielle entourant le terminal de Montréal pour les remorques de construction et les grues pendant les travaux. Des renseignements supplémentaires concernant ces nouvelles aires de travail temporaires, y compris les effets environnementaux éventuels, sont énoncés dans l'addenda de l'évaluation environnementale et socioéconomique à l'Annexe 5. Cet addenda conclut qu'aucun effet résiduel n'est anticipé en raison des changements à la portée du Projet.

4. Évaluation des effets du bruit révisée

Des changements mineurs ont dû être apportés à l'évaluation des effets du bruit en raison de l'ajout de génératrices pouvant fournir une alimentation de secours aux installations du Projet. L'évaluation des effets du bruit révisée est incluse à l'Appendice B de l'Annexe 5. Les systèmes d'énergie auxiliaires font partie d'un projet distinct visant à l'installation de ce type de systèmes sur tout le réseau principal d'Enbridge, et ceux-ci seront installés en conformité avec la *Réglementation des activités d'exploitation et d'entretien des pipelines* de l'ONÉ.

L'emplacement d'un récepteur, NR4, a également été actualisé au cours d'une visite au site en avril 2013, afin de confirmer les distances de séparation depuis la station de Hilton. Notamment, l'évaluation des effets du bruit révisée précise qu'actuellement, le poste de Hilton n'excède plus les lignes directrices applicables en Ontario en regard du NR4, puisque la distance de 65 mètres par rapport à ce récepteur a été corrigée à 95 mètres. En conséquence, les mesures d'atténuation auxquelles s'est engagée Enbridge dans la demande relative au Projet et dans la réponse à la demande de renseignement no 1.18 de l'ONÉ ne sont plus nécessaires au poste de Hilton.

5. Carte de la géologie de surface du Québec

En réponse à la demande de renseignement no 1.9, Enbridge a fourni à l'ONÉ la Figure 4-10 de l'évaluation environnementale et socioéconomique, qui présente la cartographie des régions physiographiques des sites du Projet. L'échelle de données physiographiques pour le Québec est

beaucoup moins détaillée que la cartographie des régions physiographiques de l'Ontario fournie à la Figure 4-10. Afin de présenter une comparaison plus valable entre les sites du Projet de l'Ontario et ceux du Québec, Enbridge produit une carte qui illustre la géologie de surface des sites du Québec. Les données sont cartographiées à une échelle beaucoup plus proche de celles des régions physiographiques de l'Ontario et fournissent des renseignements analogues concernant la nature des dépôts meubles du substrat de la canalisation 9B du pipeline et des installations d'Enbridge. La carte de géologie de surface du Québec est incluse à l'Annexe 7.

Consultation publique et participation des Autochtones

Enbridge renseignera les parties prenantes et les collectivités autochtones participant au Projet jusqu'ici quant aux changements à la portée du Projet et collaborera avec les parties prenantes et les collectivités autochtones afin de répondre aux préoccupations exprimées, le cas échéant.

Mise à jour du calendrier d'exécution

Dans l'attente de la réception de toutes les approbations réglementaires nécessaires, le début des travaux de construction du Projet est actuellement prévu au mois de janvier 2014 et la mise en service au mois d'août 2014.

Tous les éléments de preuve déposés à la présente assurent l'efficacité et la sécurité ininterrompue de l'exploitation de la canalisation 9. De plus, ces changements n'ont aucune répercussion sur la capacité du pipeline demandé par Enbridge ni à la pression maximale d'exploitation approuvée par l'ONÉ. Mis à part les éléments mentionnés plus haut, aucun changement au Projet décrit à la présente n'influe sur les autres renseignements contenus dans la demande relative au Projet ni sur les renseignements complémentaires fournis par Enbridge dans les réponses aux demandes de renseignements n° 1 et n° 2 de l'ONÉ.

Une traduction française de la présente lettre et des annexes sera disponible sur notre site Web dès que possible à l'adresse suivante :

http://www.enbridge.com/ECRAI_FR/Line9BReversalProject_FR/RegulatoryInformation.aspx

N'hésitez pas à communiquer avec la soussignée au 403-718-3551 ou par courrier électronique à chantal.robert@enbridge.com ou avec Margery Fowke au 403-266-7907 ou par courrier électronique à margery.fowke@enbridge.com.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.



Chantal Robert, Ing., PMP
Chef des affaires réglementaires

c. c. : Michael Benson, Office national de l'Énergie
Personnes intéressées à l'audience OH-002-2013

Pièces jointes